

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 novembre 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 17 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettre datée du 9 novembre 2007, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents de l'Iraq
et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez, la deuxième réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq s'est tenue à Istanbul les 2 et 3 novembre 2007.

En plus des pays voisins de l'Iraq, étaient représentés à la réunion l'Égypte, Bahreïn, les États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et les États membres du Groupe des Huit ainsi que l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des États arabes et l'Union européenne.

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué final de la réunion d'Istanbul (voir annexe) en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 17 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Hamid Al Bayati**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Baki Ilkin**



**Annexe à la lettre datée du 9 novembre 2007 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Iraq et de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué final de la Conférence des ministres
des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq,
de l'Égypte, de Bahreïn, des États membres permanents
du Conseil de sécurité et des États membres
du Groupe des Huit**

Istanbul, 3 novembre 2007

À l'invitation de la République turque et de la République d'Iraq, les Ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq, de l'Égypte, de Bahreïn, des États membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des États membres du Groupe des Huit ont tenu une réunion à Istanbul (Turquie), le 3 novembre 2007. Ont également participé à la réunion, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue arabe et l'Union européenne. La réunion avait pour objet de contribuer concrètement aux efforts que déploient le Gouvernement et le peuple iraqiens afin de rétablir un état permanent de paix, de stabilité et de prospérité dans le pays en dynamisant le processus de réconciliation nationale en cours, en luttant contre le terrorisme, en renforçant la primauté du droit et en élargissant la participation au processus politique. Elle a aussi pour fonction de contribuer à créer un climat de stabilité pour l'Iraq et d'être un lieu de rencontre permanent permettant d'apporter au Gouvernement et au peuple iraqiens un appui actif et énergique constant. Elle permet en outre aux pays participants de réaffirmer leur attachement à l'intégrité territoriale, à l'unité, à la pleine souveraineté et à l'indépendance de l'Iraq.

Ont participé à la réunion les hauts fonctionnaires ci-après :

Allemagne	Le Ministre des affaires étrangères, Frank Walter Steinmeier
Bahreïn	Le Ministre des affaires étrangères, cheikh Kahlid Bin Ahmed Al Khalifa
Canada	Le Secrétaire parlementaire du Ministère des affaires étrangères chargé de l'Asie, du Pacifique et de l'Afrique, Deepak Obhrai
Chine	Le Vice-Ministre des affaires étrangères, Wu Dawei
Égypte	Le Ministre des affaires étrangères, Ahmed Aboul Gheith
États-Unis d'Amérique	La Ministre des affaires étrangères, Condoleezza Rice
Fédération de Russie	Le Vice-Ministre des Affaires étrangères, Alexandre Saltanov
France	Le Ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner
Iran	Le Ministre des affaires étrangères, Manouchehr Mottaki

Iraq	Le Ministre des affaires étrangères, Hoshiyar Zebari
Italie	Le Ministre adjoint des affaires étrangères, Ugo Intini
Japon	Le Ministre adjoint des affaires étrangères, Onodera Itsunori
Jordanie	Le Ministre des affaires étrangères, Abdelelah Al Khatib
Koweït	Le Ministre des affaires étrangères, cheikh Mohamed Sabah Al Salim Al Sabah
Royaume d'Arabie saoudite	Le Ministre des affaires étrangères, le Prince Saud Al-Faisal
Royaume-Uni	Le Ministre adjoint des affaires étrangères, Kim Howells
Syrie	Le Ministre des affaires étrangères, Walid Al-Moualem
Turquie	Le Ministre des affaires étrangères, Ali Babacan
Organisation des Nations Unies	Le Secrétaire général, Ban Ki-Moon
Présidence de l'Union européenne (Portugal)	Le Ministre des affaires étrangères, Luis Amado
Secrétariat du Conseil de l'Union européenne	Sophie Kisling
Commission de l'Union européenne	La Commissaire Benita Ferrero Waldner
Ligue des États arabes	Le Secrétaire général, Amre Moussa
Organisation de la Conférence islamique	Le Secrétaire général, Ekmeleddin İhsanoğlu

Les participants à la Conférence :

1. Réaffirment l'indépendance, la pleine souveraineté, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et l'identité arabe et islamique de l'Iraq, s'engagent à maintenir les frontières internationalement reconnues de l'Iraq et proclament leur attachement au principe de la non-intervention dans les affaires intérieures de l'Iraq;

2. Réaffirment leur appui total aux efforts que déploient le Gouvernement constitutionnellement élu et le Conseil des représentants irakiens pour atteindre rapidement et efficacement le but que représente pour le peuple irakien l'instauration d'un Iraq prospère, libre, indépendant, uni, démocratique et fédéral et la reconnaissance du droit fondamental de tous les citoyens irakiens de participer pacifiquement au processus politique en cours;

3. Réaffirment l'engagement de la communauté internationale ainsi que des pays voisins de promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité en Iraq dans l'intérêt du peuple irakien, de la région et de la communauté internationale tout entière;

4. Reconnaissent la valeur et l'importance du fonctionnement régulier et continu du groupe élargi des pays voisins, approuvent la création, à Bagdad, par le Gouvernement irakien, d'un « mécanisme d'appui » spécial qui fera régulièrement

le point sur la suite donnée aux conclusions des réunions ministérielles et fera connaître les résultats de son examen dans les meilleurs délais et accueillent favorablement l'offre de l'Organisation des Nations Unies, qui a proposé de fournir les ressources nécessaires à ce « mécanisme d'appui », dont le mandat sera arrêté par les membres du groupe élargi des pays voisins;

5. Réaffirme que les groupes de travail ont pour fonction de fournir aux réunions de haut niveau des pays voisins les propositions et recommandations qui leur sont nécessaires pour leur permettre de prendre des décisions concrètes et contribuer au processus en cours en Iraq ainsi qu'à la stabilité régionale et, à cet égard, approuvent les recommandations formulées par les trois groupes de travail déjà constitués et décident de maintenir en fonctions aussi longtemps qu'il le faudra ces groupes de travail sur l'énergie, la sécurité et les réfugiés créés lors de la première conférence élargie des pays voisins tenue à Charm el-Cheikh, de convoquer dès que possible leurs prochaines réunions – à Damas sur la sécurité, à Istanbul sur l'énergie et à Amman sur les déplacés, respectivement – et les invitent à soumettre leurs rapports d'activité à la prochaine réunion ministérielle du groupe élargi des pays voisins;

6. Félicite le Gouvernement iraquien des efforts qu'il déploie pour renforcer les institutions d'un gouvernement représentatif, amplifier le dialogue politique et le processus de réconciliation nationale, aider les groupes vulnérables, notamment les réfugiés et les déplacés, promouvoir la protection des droits de l'homme et la réforme de la justice et instaurer des relations solides et constructives avec les pays voisins;

7. Reconnaissent qu'il importe que les partis politiques iraqiens parviennent à une vision commune de l'unité du peuple iraquien et encouragent les Iraquiens à engager un dialogue politique global et à travailler à la réconciliation nationale dans l'intérêt de la stabilité politique et de l'unité de l'Iraq;

8. Se félicitent de la communauté de vues exprimée dans le communiqué final de la réunion des dirigeants politiques iraqiens et encouragent le Gouvernement iraquien à adopter sans tarder les lois nécessaires dans les domaines de la justice, de la responsabilité pénale, des amendements à la Constitution, du gaz et du pétrole et de la fiscalité et l'encouragent aussi à autoriser tous les Iraquiens non coupables de crimes de guerre qui réprovent la violence et la terreur à participer au processus politique;

9. Félicite le Gouvernement iraquien de l'engagement qu'il a pris de désarmer et de démanteler toutes les milices et tous les groupes armés illégaux, de faire respecter l'état de droit et de veiller à ce que l'État ait le monopole des forces armées;

10. Appellent l'attention sur la richesse de la pluralité culturelle, religieuse et ethnique de l'Iraq et sur l'importance, pour l'avenir de l'Iraq, de garantir la coexistence pacifique de toutes les communautés ainsi que l'identité iraquienne et de les respecter;

11. Engagent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) et le Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques à contribuer à la conservation et la remise en valeur de l'héritage

historiques de l'Iraq qui a été détruit ou endommagé par la guerre et souhaite l'appui actif des pays voisins et de la communauté internationale à cet égard;

12. Demandent instamment à toutes les parties en Iraq de prendre des mesures pour assurer la protection des civils et créer des conditions qui permettent aux réfugiés et aux déplacés de rentrer durablement dans leurs foyers de leur plein gré, dans des conditions de sécurité et dans la dignité;

13. Reconnaissent que l'Iraq et la communauté internationale ont l'obligation de protéger et d'aider les Iraquiens déplacés en pourvoyant à leurs besoins immédiats et prévisibles et en garantissant leur sécurité, prennent note des efforts que déploient résolument les Gouvernements syrien et jordanien pour accueillir généreusement les déplacés iraqiens et demandent instamment à la communauté internationale d'augmenter son aide en faveur des déplacés iraqiens;

14. S'engagent à fournir une assistance économique et humanitaire en coordination avec le Gouvernement iraquien et en contribuant au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq;

15. Reconnaissent l'importance du Pacte international pour l'Iraq et s'engagent à aider le Gouvernement iraquien au moyen de réformes politiques et économiques, de renforcement des capacités et de la création de conditions propices au développement durable et, à cet égard, accueillent favorablement la décision du Club de Paris, et demandent à tous les États de prendre sans tarder des mesures pour alléger le fardeau de la dette extérieure de l'Iraq;

16. Souhaitent la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Staffan de Mistura, appuient les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité et reconnaissent le rôle essentiel que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq joue, à la demande du Gouvernement iraquien, en aidant l'Iraq à promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue régional, à préparer les élections, à appliquer les dispositions constitutionnelles, à protéger les déplacés et les réfugiés, à fournir une assistance humanitaire et à régler les différends relatifs aux frontières intérieures;

17. Engagent vivement les États à maintenir ou à ouvrir des missions diplomatiques en Iraq afin d'améliorer les relations bilatérales;

18. Condamnent tous les actes de terrorisme quels qu'ils soient en Iraq, demandent qu'il y soit mis fin immédiatement, appuient les efforts que le Gouvernement iraquien ne cesse de déployer pour lutter contre le terrorisme, notamment tous les efforts tendant à empêcher que le territoire iraquien ne soit utilisé comme base pour le terrorisme dirigé contre des pays voisins, et prennent note des arrangements bilatéraux conclus entre l'Iraq et les pays voisins en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme;

19. Réaffirment l'obligation de tous les États, conformément au droit international, aux accords internationaux applicables en la matière, à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et aux autres résolutions pertinentes, de lutter contre les activités terroristes et d'empêcher que les terroristes n'utilisent leur territoire pour organiser et lancer des opérations terroristes et leur apporter un appui;

20. Appuient les efforts que l'Iraq et les pays voisins déploient en commun pour empêcher que des terroristes et des armes illégales ne transitent par l'Iraq,

soulignent à nouveau l'importance qu'il y a à renforcer la coopération entre l'Iraq et les pays voisins pour assurer le contrôle de leurs frontières communes et prévenir tous les trafics, en particulier pour empêcher qu'un appui financier, logistique et autre ne soit apporté aux terroristes et aux organisations terroristes, et dénoncent l'emploi de tout langage qui incite à la violence et à la terreur;

21. Réaffirment les décisions prises par les réunions des ministres de l'intérieur des pays voisins et accueillent avec satisfaction les conclusions de la dernière de ces réunions, qui a eu lieu à Koweït le 23 octobre 2007;

22. Félicitent l'Égypte et Bahreïn, pays voisins de l'Iraq, des efforts qu'ils ne cessent de déployer pour aider l'Iraq à parvenir à la stabilité, à la sécurité, à l'unité et à l'intégrité territoriale, et soulignent l'importance qu'il y a à ce que la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique apportent leur appui au processus de réconciliation iraquien et, à cet égard, réaffirment leur appui à l'initiative prise par la Ligue des États arabes en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale iraquiens et se félicitent de l'initiative prise par l'Organisation de la Conférence islamique de convoquer la réunion de suivi de la Déclaration de La Mecque;

23. Prennent note de la proposition du Conseil des représentants iraquien d'organiser l'année prochaine une réunion des comités des affaires étrangères des parlements des pays voisins en vue de favoriser l'instauration d'un climat politique amélioré et de renforcer la communauté de vues afin de donner effet aux décisions prises par la conférence élargie des pays voisins.

Les participants ont remercié la République turque d'avoir accueilli la conférence et ont décidé de tenir leur prochaine réunion ministérielle à Koweït.
